

60h du stop motion - Règlement

Introduction

“Les 60h du stop motion” se déroule du vendredi 2 octobre 12h au dimanche 4 octobre 00h. Les tournages se déroulent à La Chaux-de-Fonds, soit en intérieur, soit en extérieur mais nous vous encourageons à profiter des décors naturels qu’offre la ville et ses alentours proches.

En plus de la contrainte temporelle de 60h, un thème, ainsi que certaines contraintes supplémentaires vous seront dévoilées le 29 septembre.

Gesticulation n’a malheureusement pas les moyens de subvenir à vos frais de transport et d’alimentation. Par contre, Gesticulation s’engage à trouver un logement à tous les participants qui en ont besoin ainsi que de répondre à un maximum des demandes des équipes lors de la rencontre.

Nous encourageons les participants à réfléchir à des moyens techniques de tournage simples et adaptés aux diverses contraintes imposées.

Gesticulation peut fournir selon les demandes, certains éléments du matériel technique nécessaire aux équipes et ce, afin de permettre à tous de participer.

Horaire de visite

“Les 60h du stop motion” sont aussi l’occasion pour le public d’admirer les artistes dans le feu de l’action. Dans ce but, Gesticulation communiquera au public des “horaires de visite” possibles ainsi que le(s) lieu(x) de tournage des diverses équipes qui y prennent part. Toutefois, selon l’emplacement choisi, les réalisateurs ne sont pas à l’abri d’interrogations de passants dubitatifs Gesticulation s’engage à communiquer largement l’information afin de vous permettre de vivre un tournage le plus tranquille possible en dehors des horaires de visite.

Engagement de la part des réalisateurs

Les réalisateurs s'engagent à :

- Donner le droit à l'association Gesticulation d'utiliser tout ou en partie les animations résultant de la performance pour la promotion et la mise en valeur de la rencontre et plus largement du stop motion selon les objectifs de l'association. Les réalisateurs restent bien entendu propriétaires de leurs créations.
- Respecter les infrastructures et le matériel prêté. En cas de dommages volontaires, Gesticulation se réserve le droit de demander une partie ou la totalité des frais engendrés.
- Jouer le jeu de la performance, accepter les limites de ce que Gesticulation peut offrir et faire des demandes restant dans le domaine du raisonnable.
- Être correct avec le public, répondre si possible aux questions sans hésiter à demander poliment de patienter un peu si vous êtes dans une partie difficile du tournage.

Contact

Gesticulation
c/o Nathan Jucker
Alexis-Marie-Piaget 19
2300 La Chaux-de-Fonds
+41 32 968 03 79
info@gesticulation.ch